



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Rapport d'activités

Présenté par

Mme Michèle André
Sénatrice de la République française
Secrétaire générale parlementaire

LUXEMBOURG | 7 JUILLET 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. LES ACTIVITES DES INSTANCES DE L'ASSEMBLEE	6
A. LA REUNION DU BUREAU (QUÉBEC, 2-4 FÉVRIER 2017)	6
B. LES REUNIONS DES COMMISSIONS	7
1. La Commission des affaires parlementaires (Hô-Chi-Minh-Ville, 24-26 mars 2017)	7
2. La Commission de la coopération et du développement (Saint Denis de la Réunion, 1 ^{er} -3 mars 2017)	8
3. La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et la sous-commission de l'éducation (Cotonou, 3-4 mai 2017)	10
4. La Commission politique (Addis-Abeba, 10-11 avril 2017)	11
C. LES ACTIVITES DES RESEAUX	13
Le Réseau des femmes parlementaires (Québec, 10-12 mars 2017)	13
D. LES REUNIONS DES ASSEMBLEES REGIONALES	15
1. La région Afrique	15
2. La région Amérique (Conférence des présidents, 23 février 2017)	17
3. La région Europe (Conférence des présidents, Budapest, 9-11 mai 2017)	18
II. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE ET PARTICIPATIONS AUX REUNIONS INTERNATIONALES	19
A. LES RELATIONS AVEC LA FRANCOPHONIE	19
1. Le Conseil permanent de la Francophonie (Paris, 29 mars 2017)	19
2. Le volontaire international francophone	19
B. LA PARTICIPATION AUX REUNIONS INTERNATIONALES	20
La Conférence parlementaire Globale (Washington, 17-18 avril 2017)	20
III. VIGILANCE DEMOCRATIQUE ET OBSERVATIONS DES ELECTIONS	21
A. L'APF, VIGIE DE LA DEMOCRATIE	21
Les sections suspendues et sous observations	21
B. LES MISSIONS D'OBSERVATION ELECTORALES	23

IV. LA COOPERATION PARLEMENTAIRE	24
A. LES SEMINAIRES PARLEMENTAIRES	24
1. Séminaire relatif à la tenue de l'état civil (Niamey, 10-11 avril 2017)	24
2. Séminaire sur les droits de l'Homme (EPU et INDH) (Cotonou, 18-19 mai 2017)	25
3. Séminaire sur les changements climatiques (Antananarivo, le 21 juin 2017)	26
B. LES ACTIONS DU PROGRAMME NORIA	28
1. L'appui à la modernisation des systèmes d'information	28
2. L'appui à la promotion de la Francophonie en faveur de la Moldavie	30
3. La procédure d'évaluation	31
C. LA COOPERATION EN FAVEUR DES FEMMES PARLEMENTAIRES	31
1. Commission de la condition de la femme (New York, 13-17 mars 2017)	31
D. LES STAGES ET FORMATIONS POUR FONCTIONNAIRES	33
1. Le stage sur l'organisation du travail parlementaire (Paris, 27 février-24 mars 2017)	33
2. La formation en ligne APF/Université Senghor d'Alexandrie	34
3. La formation sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire en partenariat avec l'Université Senghor (Lomé, 24-29 avril 2017)	36
4. Le stage APF à destination des fonctionnaires parlementaires	37
5. Programme international de formation parlementaire (Québec, 12-22 juin 2017)	37
E. LES PROGRAMMES A DESTINATION DE LA JEUNESSE	38
Le Parlement national des Jeunes de Madagascar	38
F. LE PROGRAMME JEUNES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES (3 ^E SESSION EN ASIE, 20-27 MARS 2017)	39
V. LES PROGRAMMES MULTILATERAUX DE DEVELOPPEMENT PARLEMENTAIRE	41
A. MADAGASCAR	41
B. LE MALI	42
C. HAÏTI	43
D. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	44
VI. L'ORGANISATION ET LES ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL	45
VII. POLITIQUE DE COMMUNICATION, SITE INTERNET ET LIVRE DU CINQUANTENAIRE	46
A. LE SITE INTERNET	46
B. LES AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION	46
1. Page Facebook de l'APF et du PFJ	46
2. Fil Twitter de l'APF	47
3. Reportages vidéo	47
4. La Lettre de la Francophonie parlementaire	47
5. Livre du cinquantenaire de l'APF	48

INTRODUCTION



MICHÈLE ANDRÉ
Sénatrice française
Secrétaire générale parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Je souhaite tout d'abord vous dire tout le plaisir qui est le mien de retrouver l'APF. J'y ai passé de merveilleux moments, noué de grandes amitiés et éprouvé une immense joie à assumer les fonctions qui furent dans le passé les miennes au sein de cette assemblée : tout d'abord vice-présidente de la Commission des affaires parlementaires, sous la présidence de mon grand ami Pierre De Bané ; puis Présidente de la Commission politique. J'ai pris également beaucoup de plaisir comme simple membre du Réseau des femmes parlementaires, dont je salue ici l'action. Me voici donc aujourd'hui, pour quelques semaines, Secrétaire générale parlementaire. Je suis heureuse de pouvoir être utile une dernière fois à une Assemblée dont je crois profondément à l'utilité à la fois comme lieu de dialogue, vigie de la démocratie et acteur de solidarité.

Mon prédécesseur Pascal Terrasse, qui a été nommé en mars dernier inspecteur du développement durable, ce qui l'a conduit à démissionner de son mandat de parlementaire, avait de grandes ambitions pour l'APF qu'il avait recensées dans un cadre stratégique (2014-2018) afin de donner, selon ses propres mots, « un horizon à l'APF ».

Pascal Terrasse aimait à me surnommer sa « marraine en francophonie » et se sentait redevable envers vous de la confiance que vous lui aviez témoignée en l'élisant Secrétaire général parlementaire à Abidjan en 2013. Il a eu à cœur à ne pas nous décevoir.

Je voudrais ici lui rendre hommage car, même si un bilan complet sera certainement fait, en 2018, à la fin de la période fixée par le cadre stratégique, beaucoup de ses ambitions se sont d'ores et déjà concrétisées. La clarification de la programmation budgétaire et des comptes se conclut logiquement aujourd'hui par le recrutement d'un commissaire aux comptes ; ce dernier sera le garant du maintien et de l'approfondissement de ces efforts. La volonté de réformer les procédures de vigilance de l'APF se concrétise également à cette session par le projet de révision des procédures d'alerte et de sanctions ; cette réforme permettra à l'APF de jouer plus efficace dans la prévention et le traitement des crises et je me réjouis que M. Terrasse ait pu compter, pour la mener à bien, sur l'engagement actif de son prédécesseur, M. Jacques Legendre et l'aide de la section belge qui fut le maître d'œuvre de ce dossier. La proposition qui vous sera faite de répondre à la demande de nouveaux programmes de développement parlementaire francophones exprimée par Haïti et la République centrafricaine témoigne par ailleurs de la place déterminante prise par l'APF dans la coopération parlementaire dont elle est devenue un acteur majeur, très souvent sollicitée. Je terminerai ce bref bilan par l'approfondissement des liens avec l'OIF qui s'est traduit par la signature d'une convention financière autorisant une meilleure adaptation de nos actions aux demandes et de meilleure coordination et synergie des actions entre l'APF et l'OIF.

Le premier semestre 2017 illustre ce constat. Le premier semestre de l'année est habituellement consacré en priorité aux réunions institutionnelles, et notamment celle des commissions. Ce fut le cas encore cette année mais il faut noter que notre programme de coopération a été d'ores et déjà bien entamé avec la réalisation de pas moins de trois séminaires parlementaires respectivement à Niamey sur l'état civil, à Cotonou sur les droits de l'Homme et à Antananarivo sur les changements climatiques. Je me réjouis de cet étalement des actions de coopération sur l'ensemble de l'année qui permet d'éviter l'engorgement de la fin d'année.

Mais que nos successeurs se rassurent ! Tout n'a pas déjà été fait et beaucoup reste encore à faire. J'en veux pour exemple les projets qui ne sont pas encore finalisés comme la création d'un Réseau des jeunes parlementaires francophones ou celle d'un Réseau des déontologues parlementaires. J'en veux également pour illustration la mise en œuvre des nombreux partenariats qui ont été signés au cours de ces quatre dernières années. Je souhaite enfin la concrétisation des démarches engagées pour l'adhésion de nouveaux membres, notamment en Amérique du sud et en Asie.

Cette session de 2017 est particulière puisqu'elle est l'occasion de fêter notre cinquantième anniversaire. Elle sera l'occasion d'évoquer l'action importante assumée par les parlementaires au sein de la Francophonie au cours du demi-siècle passé et la contribution qui fut la leur à la création de l'ancêtre de l'OIF en 1970. Cette histoire, nous avons choisi de la raconter dans un très beau livre que nous avons réalisé avec les éditions Gallimard et où chacun d'entre vous pourra retrouver cette histoire, celle de nos illustres prédécesseurs et la nôtre.

Il y a enfin une action que n'évoque pas ce rapport d'activités et qui pourtant a mobilisé beaucoup de personnes et a entraîné un travail gigantesque au cours de ce premier semestre : la préparation de la présente session. Je remercie de tout cœur la section luxembourgeoise et l'ensemble de ses fonctionnaires, son président, M. Mars Di Bartolomeo, de leur volonté de faire de cette session un évènement marquant de l'histoire de notre assemblée. Cette session sera le symbole de notre action, à la fois par le sujet de réflexion retenue pour le débat général : les rapports entre la diversité linguistique et culturelle et les identités mais aussi par les divers moments de convivialité programmés. Ces derniers nous rappellent que plus que toute autre assemblée internationale, l'APF constitue fondamentalement une véritable famille dans laquelle chacun a plaisir à se retrouver, à dialoguer et s'épauler.

I. LES ACTIVITES DES INSTANCES DE L'ASSEMBLEE

A. LA REUNION DU BUREAU (Québec, 2-4 février 2017)

A l'invitation de M. Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée nationale du Québec, le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est réuni du 2 au 4 février 2017 à Québec sous la présidence de M. Aubin Minaku, Président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo.

Après avoir entendu et échangé avec l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Adama Ouane, le Bureau a adopté la programmation de ses actions de coopération parlementaire pour 2017.



Les membres du Bureau ont également échangé sur les situations politiques dans l'espace francophone et ont adopté des déclarations confirmant la suspension de la section syrienne, le maintien de la mise sous observation à titre préventif de la section du Burundi, ainsi que son soutien à la section d'Haïti et à la section centrafricaine pour le renforcement de leur parlement.

Le Bureau a également adopté une déclaration sur le terrorisme au Sahel et sur la récente élection présidentielle au Liban. Il a appelé la section libanaise à reprendre sa juste place au sein du concert des parlements francophones.

Suite à l'attaque terroriste contre le Centre culturel islamique de Québec, l'APF a condamné fermement tout acte haineux visant à ostraciser quiconque sur la base d'une caractéristique religieuse, raciale, ethnique ou sexuelle.

Les parlementaires ont également entendu une communication du Président de la Chambre des députés du Luxembourg, M. Mars Di Bartolomeo, sur la préparation de la 43e Session de l'APF, de la 8e édition du Parlement francophone des jeunes ainsi que du cinquantième anniversaire de l'APF en juillet prochain à Luxembourg.

Le Bureau s'est enfin penché sur les perspectives de création d'un Réseau des jeunes parlementaires francophones et celles d'un Réseau des déontologues parlementaires francophones.

B. LES REUNIONS DES COMMISSIONS

1. La Commission des affaires parlementaires (Hô-Chi-Minh-Ville, 24-26 mars 2017)

A l'invitation de l'Assemblée nationale du Vietnam, la Commission des affaires parlementaires s'est réunie à Hô-Chi-Minh-Ville les 24 et 25 mars 2017 sous la présidence de M. Robert Aubin, député (Canada), président.

La Commission a rassemblé des parlementaires venant de 19 Parlements d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe: Bénin, Belgique (Communauté française/Wallonie-Bruxelles), Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Congo RDC, France, Hongrie, Laos, Madagascar, Mali, Niger, Ontario, Roumanie, Sénégal, Suisse, Togo et Vietnam.



Lors de la cérémonie solennelle d'ouverture, M. Phung Quốc Hiên, vice-président de l'Assemblée nationale du Vietnam, et Mme Nguyễn Thuy Anh, présidente de la section vietnamienne et chargée de mission Asie-Pacifique de l'APF, ont prononcé leur discours en présence des bénéficiaires du programme « jeunes parlementaires francophones », du corps consulaire francophone et de représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La Commission a ensuite examiné divers projets de rapports portant sur « le bicamérisme dans l'espace francophone », « les déontologues et les codes d'éthique dans l'espace francophone ». Elle a également fait le point sur le suivi de la résolution de l'APF portant sur « les enfants sans identité » et appelant à l'enregistrement universel des naissances.

En outre, la Commission a mené une séance d'échanges sur la question des autorités et des systèmes de protection des données personnelles dans l'espace francophone à l'ère de la révolution numérique.

Par ailleurs, la Commission a examiné les rapports sur les actions de coopération parlementaire dont elle assure le suivi : missions électorales francophones, programme Noria, séminaires parlementaires et stages de formation de fonctionnaires parlementaires, prix Geoffrey-Dieudonné, programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone, programmes jeunesse (Parlement francophone des jeunes et parlements nationaux de jeunes) et programme « jeunes parlementaires francophones ».

La Commission a auditionné M. Eric-Normand Thibeault, Directeur du Bureau régional de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour l'Asie et le Pacifique (BRAP).

Les parlementaires participants aux travaux de cette Commission ont également été reçus par les dirigeants de la délégation des députés d'Hô-Chi-Minh-Ville et se sont déplacés dans la province de Tien Giang.

2. La Commission de la coopération et du développement (Saint Denis de la Réunion, 1^{er}-3 mars 2017)

La réunion de la Commission de la coopération et du développement s'est tenue à Saint-Denis à la Réunion les 3 et 4 mars 2017. Près de quarante parlementaires issus de toutes les régions de l'APF étaient représentés.

En l'absence du Président de la Commission, M. Salibou Garba, empêché, les travaux ont été ouverts par le vice-président de la Commission, M. Benoit Charrette, député (Québec), qui a tenu à rendre hommage à la section française représentée par M. Jacques Legendre, sénateur (France), et aux autorités du Conseil régional et du Département de La Réunion, pour leur accueil chaleureux.

Conformément à ses attributions, la Commission a entendu trois communications, l'une portant sur les actions de l'AFD dans les pays de l'espace francophone, une autre sur l'impact des migrations dans les pays de l'espace francophone et une dernière sur le rôle du Parlement dans la réduction de la pauvreté. Sur ce dernier point la Commission a pris acte de la communication de M. Jean-Max Rakotomamonjy, Président de l'Assemblée nationale de Madagascar.

Les membres de la Commission ont ensuite entendu la communication de M. Stéphane Demilly, député français, et M. Ndoula Thiam, député malien, sur l'impact des migrations internationales dans l'espace francophone. Une intervention sur cette question a été présentée par M. Abderrahmane Sylla, ministre des maliens à l'étranger. Ils ont également examiné le rapport sur le suivi de la Francophonie économique, préparé par M. Benoit Charette, député du Québec.

Ils ont poursuivi leurs travaux en abordant les questions relatives à la croissance économique partagée (ODD 8), l'Après COP22, ainsi que les Accords commerciaux sous l'égide de l'OMC. Les thèmes sur les Systèmes de santé dans l'espace francophone, la fiscalité et la corruption, le transport et le tourisme, feront l'objet des travaux futurs de la Commission.

Avant de clôturer leurs travaux les membres de la commission ont profité de leur présence à La Réunion, pour s'informer et débattre sur les dynamiques économiques et sociales dans l'Océan Indien. Ils ont eu l'opportunité de comprendre comment des Etats et régions insulaires, dispersés sur un vaste territoire océanique, mettent en place des coopérations, tant publiques que privées, afin de développer leurs économies. Ils ont également pu se rendre compte du rôle que jouent le français et les autres langues dans cette région.



A cet effet, ils ont notamment entendu des communications faites par plusieurs intervenants dont M. Didier Robert, Président du Conseil Régional, et M. Daniel Gonthier, Vice-Président du Département de la Réunion. Sont également intervenu M. Stéphane Foucault, directeur de l'Agence française de développement à La Réunion, et Mme Isabelle Chevreuil, Présidente de de l'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'Océan Indien (UCCIOI).

Enfin, les membres de la Commission ont évoqué les prochaines Conférences internationales organisées par l'OMC et la Banque Mondiale en 2017 et le Système des Nations-Unies.

3. La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et la sous-commission de l'éducation (Cotonou, 3-4 mai 2017)

À l'invitation du Président de l'Assemblée nationale de la République du Bénin, M. Adrien Houngbédji, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF s'est réunie à Cotonou, les 3 et 4 mai 2017, sous la présidence de M. Didier Berberat, Conseiller aux États (Suisse). Plus de 90 participants étaient présents lors du lancement des travaux par le 1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale béninoise, M. Éric Houndété. La réunion a rassemblé des parlementaires provenant d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.



Au cours de cette réunion, les membres de la CECAC ont étudié les rapports sur la marchandisation de l'éducation, sur la prévention de l'extrémisme violent et la radicalisation, ainsi que sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie. Ces trois études mèneront à la présentation de résolutions à la Session plénière de l'APF au Luxembourg.

Les membres ont auditionné le Directeur de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation, afin de mieux connaître cet organisme nouvellement créé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La Commission a tenu une table-ronde sur le thème « Tendances démographiques en Afrique francophone, enjeux et implications en matière de financement de l'éducation ». Des représentants du Fonds des Nations unies pour la population et de l'OIF, de même que la Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, ont échangé avec les membres sur ce thème.

L'Association des professeurs de français du Bénin a présenté les actions qu'elle mène en faveur de l'enseignement du français, ainsi que les défis auxquels elle est confrontée.

Les membres de la CECAC ont discuté et adopté un projet de nouveau règlement pour le Prix Senghor-Césaire. Celui-ci sera soumis au prochain Bureau de l'APF pour approbation.

La CECAC a adopté la Déclaration du Réseau des femmes parlementaires de l'APF concernant les droits sexuels et reproductifs. Cette déclaration sera présentée conjointement avec le Réseau lors de la Session plénière au Luxembourg.

Toujours durant la réunion de Cotonou, la CECAC a fait le suivi de ses résolutions adoptées à la Session plénière de Berne, en juillet 2015. Ce travail a été fait afin de donner suite à la décision du Bureau de Berne, qui demande aux commissions de l'APF d'assurer le suivi des résolutions adoptées en plénière. Des mesures positives ont été prises dans la majorité des résolutions. Le Président de la CECAC fournit des détails à ce sujet dans son rapport.

Finalement, pour marquer l'importance des travaux du Parlement francophone des jeunes, la Commission a adopté leur résolution portant sur l'éducation. Celle-ci sera aussi présentée en Session plénière au Luxembourg.

4. La Commission politique (Addis-Abeba, 10-11 avril 2017)

Plus d'une quarantaine de participants, provenant d'une vingtaine de sections représentant les quatre régions de l'espace francophone, ont participé à la réunion de la Commission politique qui s'est tenue les 10 et 11 avril 2017 au Siège de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba (Éthiopie). Il s'agissait de la première réunion organisée par l'APF à l'UA, au cœur des instances exécutives panafricaines. Pour marquer le rapprochement entre nos deux organisations, M. Jean Mfasoni, Directeur de cabinet de M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, s'est joint aux parlementaires lors de la cérémonie d'ouverture et a notamment abordé les actions de l'UA en faveur du français et du multilinguisme. L'ouverture des travaux s'est également déroulée en présence du président du Groupe des ambassadeurs francophones auprès de l'UA, S.E.M. Baye Moctar Diop, Ambassadeur du Sénégal en Éthiopie, et de la Représentante permanente a.i. de l'OIF auprès de l'UA, Mme Cécile Léqué-Folchini. Tous deux se sont réjouis de l'efficace coopération entre l'APF et l'OIF dans la promotion de la démocratie et la prévention des conflits.

Sous la présidence de M. Jacques Legendre (France), les travaux ont débuté par le traditionnel tour de table de l'actualité politique des sections représentées à la réunion. Cette période d'échanges a été suivie de la présentation du rapport statutaire sur les situations politiques dans l'espace francophone présenté par le rapporteur M. Charles Otando (Gabon), en présence de la Représentante permanente a.i. de l'OIF. Au regard des discussions, les membres de la commission ont adopté six déclarations portant sur les situations politiques dans les pays suivants : République arabe syrienne, République centrafricaine, Burundi, République démocratique du Congo, Liban et Égypte.

Ces déclarations ont notamment recommandé le maintien de la suspension de la section syrienne sur la base de l'article 4.1 du Règlement de l'APF ainsi que le maintien de la mise sous observation à titre préventif de la section du Burundi compte tenu de la crise démocratique que connaît ce pays. Concernant la République centrafricaine, les membres de la Commission ont pu auditionner M. Mohamed El Hacem Ould Lebatt, conseiller stratégique principal du Président de la Commission de l'Union africaine, qui a présenté les actions de l'UA dans le pays.

La Commission a ensuite étudié le projet de rapport de la section québécoise sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre le radicalisme religieux et l'extrémisme violent présenté par le rapporteur M. André Drolet (Québec). Cette présentation a été suivie de nombreux échanges sur la lutte contre le terrorisme dans l'espace francophone. Les membres de la commission ont également étudié le projet de rapport de la section canadienne sur la légalisation de la marijuana vue sous l'angle de la politique publique présenté par le rapporteur M. Paul Lefebvre (Canada).

La Commission a poursuivi ses travaux en examinant le projet de document normatif pour une révision des mécanismes de vigilance démocratique de l'APF présenté par M. Alain Onkelinx, (Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles). Ce document prévoit trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique et vise à assurer la plus grande cohérence entre les initiatives de l'APF et de l'OIF, conformément aux textes de références de la Francophonie. Pour rédiger ce document, un groupe de travail, représentant toutes les régions de l'APF, avait été constitué lors de la précédente réunion de la Commission à Antananarivo. Au cours de l'automne 2016, un premier texte de travail préparé par la section belge a été envoyé à tous les membres de ce groupe afin qu'ils y apportent leurs remarques et

leurs amendements. Les membres se sont ensuite réunis à Bruxelles les 25 et 26 janvier 2017 en présence de deux experts de l'OIF et ont ainsi pu adopter un projet de texte qui fut soumis à Addis-Abeba aux membres de la Commission politique. Le projet de document normatif a été approuvé dans son esprit par l'ensemble de la Commission et sera présenté devant les membres du Bureau en juillet prochain.

La réunion de la Commission a par ailleurs permis aux parlementaires de discuter de la question de

la peine de mort dans l'espace francophone, un projet de thème qui avait été proposé par Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) lors de la réunion d'Antananarivo. Ce fut l'occasion pour M. Cheick Diop Dionne (Sénégal) de faire un retour sur sa participation au Séminaire parlementaire régional sur la peine de mort en Afrique subsaharienne francophone qui s'est tenu à Ouagadougou les 19 et 20 décembre 2016. Enfin, les membres de la commission ont échangé sur l'adhésion des pays francophones à la Cour pénale internationale (CPI). Ils se sont également intéressés aux missions de paix de l'ONU et ont souhaité que ce thème soit abordé de nouveau lors de la prochaine réunion.



Projets de rapports étudiés par la Commission :

- Les situations politiques dans l'espace francophone, présenté par M. Charles Otando (Gabon) ;
- La lutte contre le radicalisme religieux : état des lieux et rôle des parlementaires, présenté par M. André Drolet (Québec) ;
- La légalisation de la marijuana vue sous l'angle de la politique publique, présenté par M. Paul Lefebvre (Canada).

Document normatif approuvé par la Commission :

- Mécanismes de vigilance démocratique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour la mise en œuvre des procédures de suivi des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, présenté par M. Alain Onkelinx (Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles).

Les déclarations adoptées par la Commission :

- Déclaration sur la situation en République arabe syrienne ;
- Déclaration sur la situation en République centrafricaine ;
- Déclaration sur la situation au Burundi ;
- Déclaration sur la situation politique en République démocratique du Congo ;
- Déclaration sur les attaques terroristes en Égypte ;
- Déclaration sur la situation au Liban.

C. LES ACTIVITES DES RESEAUX

Le Réseau des femmes parlementaires (Québec, 10-12 mars 2017)

La réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires s'est déroulée à Québec les 10 et 11 mars 2017, à l'invitation du Président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon. Sous la présidence de Mme Lydienne Epoubé (députée, Cameroun), cette rencontre a rassemblé pendant deux jours une quarantaine de parlementaires représentant plus de vingt sections de l'APF.



Lors de la première journée des travaux, la Présidente du Réseau, Mme Lydienne Epoubé, a réuni le comité directeur du Réseau et présenté son projet de rapport d'activités. Les rapports présentés devant le Réseau portaient sur « La mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles » et « Les femmes migrantes dans l'espace francophone ».

Concernant les thématiques des nouveaux rapports, le Réseau a décidé de travailler sur les conséquences de l'absence d'état civil pour les femmes tout comme il a proposé de développer des contributions sur des sujets connexes à la migration des femmes et des filles notamment en abordant la question du trafic d'êtres humains ou encore l'intégration dans les pays de destination. Au cours de cette réunion, le suivi des engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits des femmes a également été présenté aux membres du Réseau.

Enfin, suite à la décision prise par les États-Unis le 23 janvier 2017, de rétablir la « règle du bâillon mondial » (Global Gag Rule), qui empêche les organisations internationales agissant en faveur des droits sexuels et reproductifs de bénéficier d'aides globales en matière de santé en provenance des États-Unis, les membres du Réseau ont souhaité adopter une déclaration afin, entre autres, de réaffirmer leurs engagements en faveur des droits des filles et des femmes.

Lors de la deuxième journée du Réseau, les travaux ont été consacrés à une journée thématique dédiée à la protection des femmes et des filles migrantes et réfugiées.

Au cours de cette journée des expertes et des experts des questions migratoires mais aussi des questions de genre se sont succédés afin de partager avec les membres du Réseau des pistes de réflexion ainsi que des exemples de bonnes pratiques en matière de protection des droits de ces femmes et de ces filles migrantes et réfugiées.

Les questions relatives à la protection et au cadre juridique relatif au droit des réfugiées ont été largement débattues, notamment, par le représentant du HCR au Canada, M. Jean Nicolas Beuze. Par ailleurs, des représentants de l'ONG Oxfam ont abordé la question de l'intégration du genre dans la gestion des crises humanitaires ainsi que les répercussions de ces crises sur la santé des femmes et des filles se trouvant dans les camps de transit et de destination. Les parlementaires présents ont également eu l'occasion d'entendre la Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, Mme Kathleen Weil, présenter la politique d'intégration au Québec ainsi que la Présidente du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Mme Alicia Gutiérrez (députée Argentine), partager les défis et les actions mises en place sur le continent sud-américain en la matière.

Face à ces différents partages d'expériences reflétant les multiples violations des droits fondamentaux des femmes et des filles, les membres du Réseau ont adopté une déclaration afin de réitérer, entre autres, leur engagement à œuvrer en faveur de la promotion et protection des droits des femmes et des filles migrantes et réfugiées.

Cette déclaration, tout comme celle sur les droits sexuels et reproductifs, ont par la suite été présentées par une délégation du Réseau composée de la Présidente et des deux vice-Présidentes, à la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, lors de la Commission de la condition de la femme des Nations-Unies qui se tenait à New York du 13 au 24 mars 2017.

D. LES REUNIONS DES ASSEMBLEES REGIONALES

1. La région Afrique

a) La conférence des Présidents (Kinshasa, 23-24 mars 2017)

A l'invitation de la section de la République démocratique du Congo de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, la 9e Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique s'est réunie à Kinshasa les 23 et 24 mars 2017.

Ont pris part à cette Conférence, les délégations des Parlements du Bénin, du Burkina-Faso, du Burundi, du Cameroun, de la République du Congo, de la Rd Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de Madagascar, du Mali, du Niger, de la République Centrafricaine, du Maroc, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

Les travaux de la 9e Conférence ont été ouverts par deux allocutions prononcées par le Président du Sénat, M. Kengo Wa Dondo, et le Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Aubin Minaku Ndjalandjoko.

Les participants ont examiné le rapport d'activités de la Région présenté par la Chargée de mission et la situation politique et sociale dans les pays de l'espace francophone d'Afrique.

Sur ce dernier point, les participants à la 9e Conférence des Présidents ont jugé nécessaire d'appeler la communauté internationale à accorder le même intérêt à la lutte contre le terrorisme en Afrique que dans d'autres continents ; à encourager le dialogue entre communautés de la Région, la solidarité entre les pays et la mutualisation des efforts ; à proposer des solutions adaptées aux réalités de chaque pays ; à exhorter les pays d'Afrique francophone à poursuivre les efforts en vue d'établir des régimes démocratiques et l'Etat de droit.

La politique sociale au sein des pays francophones africains a été analysée autour de deux axes majeurs: les questions liées au terrorisme et celles relatives aux processus électoraux.

Concernant le terrorisme, la Conférence a noté que les pays du Sahel sont les plus touchés par ce fléau, en l'occurrence le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad. Le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal la Tunisie subissent pour leur part des menaces sérieuses. Un accent particulier a été mis sur la situation au Niger, au Mali et au Burkina Faso. Un appel à la solidarité et au soutien à leur endroit a été lancé.

Pour ce qui est des processus électoraux dans les pays d'Afrique, les participants ont relevé que ceux-ci sont en mutation et restent perfectibles. C'est le cas du Gabon, de la République démocratique du Congo, et du Burundi.

S'agissant de la situation qui prévaut au Burundi, la Conférence a décidé d'y dépêcher une mission de haut niveau pour s'enquérir de la situation politique et sociale.

Dans la perspective des travaux de la 25e Assemblée régionale de la Région Afrique qui se tiendra à Rabat au Maroc, deux thèmes ont été retenus : « Stabilité et bonne gouvernance pour un développement durable et harmonieux en Afrique francophone ? » et « L'entrepreneuriat en Afrique ; défis et enjeux ».

La 10^e Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'APF aura lieu en 2018 à Lomé (Togo).

b) La 24^e Assemblée régionale Afrique (Rabat, 22-24 mai 2017)

Plus d'une centaine de participants représentant une vingtaine de parlements membres ont pris part à la XXV^e Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui s'est tenue, du 22 au 24 mai 2017, à Rabat (Maroc). La cérémonie d'ouverture a été marquée successivement par le mot de bienvenue de M. Habib El Malki, Président de la Chambre des Représentants du Maroc, et par l'allocution de M. Aubin Minaku, Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo. Le Président du Parlement panafricain, M. Roger Nkodo Dang, a également été invité à participer aux travaux.



Les délégués ont fait un large tour d'horizon des situations politiques et sociales dans les pays africains francophones actuellement en proie à des crises politiques, insistant en particulier sur les questions relatives au terrorisme, notamment dans la zone du Sahel ainsi que sur les processus électoraux. Les participants ont fait part de leur préoccupation concernant la crise que traversent les régions anglophones au Cameroun. Des échanges ont également été consacrés à la situation au Burundi. Les participants ont encouragé l'adoption de la résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU sur la création d'une force de maintien de la paix en Afrique. Ils se sont engagés à renforcer les efforts des différents gouvernements dans la lutte contre les violations de droits de l'homme et encouragent le dialogue permanent entre communautés comme moyen efficace de prévention et de résolution des conflits.

Les parlementaires de la Région Afrique ont, par ailleurs, souligné le caractère parfois controversé de la plupart des missions de maintien de la paix en Afrique francophone. Ils ont exhorté les pays africains à poursuivre les efforts en vue d'établir des régimes démocratiques et l'Etat de droit, conformément aux valeurs et idéaux de la francophonie, et d'éviter autant que possible que les sanctions contre les institutions étatiques aient un effet dommageable sur les populations. Les élus francophones africains prônent également une vigilance tous azimuts pour éviter une remise en cause des avancées démocratiques dans les pays où le climat sécuritaire post électoral demeure encore fragile.

Les thèmes de cette Assemblée régionale étaient : « Stabilité et bonne gouvernance : pour un développement durable et harmonieux en Afrique francophone » et « Entrepreneuriat en Afrique : défis et enjeux ». Les parlementaires africains encouragent le développement des microcrédits et de l'entrepreneuriat privé avec des capitaux harmonisés qui favorisent la réduction de la pauvreté et un développement économique et social durable.

A l'issue de l'Assemblée, Sa Majesté le Roi du Maroc a reçu à Fez l'insigne de Grand-Croix de l'Ordre de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, plus haute distinction décernée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La délégation des présidents de la 25^{ème} Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se composait de M. Aubin Minaku Ndjalandjoko, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo, Issaka Sidibe, Président de l'Assemblée Nationale du Mali, Jean Max Rakotomamonjy, Président de l'Assemblée Nationale de Madagascar, Jorge Santos, Président de l'Assemblée Nationale du Cap vert, Pascal Nyabenda, Président de l'Assemblée Nationale du Burundi, Guillaume Soro Kigbafori, Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, Habib El Malki, Président de la chambre des représentants et Hakim Benchamach, Président de la chambre des conseillers du Maroc.

À l'invitation de la section capverdienne, la 26^{ème} Assemblée régionale Afrique, se tiendra à Praia, au Cap Vert, à une date qui sera déterminée ultérieurement.

2. La région Amérique (Conférence des présidents, 23 février 2017)

La Conférence des présidents de section (CPS) de la région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est réunie par visioconférence le 23 février 2017. Dix sections de la région étaient représentées, soit les sections de l'Alberta, du Canada, de la Colombie-Britannique, de la Louisiane, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan. Le Rapport des recettes et déboursés du Fonds de la région Amérique pour 2016-2017 et prévisions budgétaires pour 2017-2018 a été examiné par les membres. Il a ensuite été proposé qu'un budget facilitateur soit dégagé pour la coopération avec la section d'Haïti en utilisant une partie du solde en banque de la région Amérique pour renforcer la coopération parlementaire sur le continent. Pour ce faire, il a été proposé de financer le déplacement d'un ou deux parlementaires haïtiens pour leur participation à la 33^{ème} Session de l'Assemblée régionale Amérique (ARAM), à l'été 2017. Le coût total estimé pour la région Amérique pour le financement de la participation des parlementaires haïtiens est de ± 7 900 \$.

Les participants ont également discuté de la mise en œuvre du Plan de consolidation et d'expansion, visant notamment « une plus grande participation de l'ensemble des sections aux activités régionales » et « le développement de liens avec les parlementaires francophones et francophiles des Amériques dont les institutions ne sont pas membres de l'APF ». À cet effet, des contacts se poursuivent auprès du Sénat et de la Chambre des députés de l'Argentine. Des correspondances sont également en cours avec un parlementaire des Territoires du Nord-Ouest et le secrétaire général de son Assemblée législative. Enfin, les participants se sont entendus pour que la section française désigne à nouveau un(e) parlementaire issu(e) d'un territoire français en Amérique pour participer à l'ARAM 2017, comme ce fut le cas à l'édition 2016.

Les membres ont approuvé la diffusion d'un document promotionnel de la région Amérique de l'APF lors des prochaines activités. Ils ont également approuvé le maintien d'un financement par la région Amérique de la 2^e édition du Parlement francophone des jeunes d'Amérique qui se tiendra en 2018 à Québec en marge de la 44^{ème} Session de l'APF. Ils souhaitent que l'APF contribue elle aussi financièrement à cet événement.

La 33^{ème} Session de l'ARAM aura lieu au Nouveau-Brunswick du 30 juillet au 4 août 2017. Avant de clore les travaux, les participants ont adopté le thème de cette 33^{ème} Session, soit la problématique de la décroissance de la population francophone sur le territoire couvert par la région Amérique.

3. La région Europe (Conférence des présidents, Budapest, 9-11 mai 2017)

La conférence des présidents de la Région Europe, qui a rassemblé une trentaine de participants, s'est tenue du 9 au 11 mai 2017, à Budapest en Hongrie. Au cours de cette réunion, les parlementaires ont, dans un premier temps, eu l'occasion d'entendre différents experts s'exprimer sur le rôle du français et de la francophonie en Hongrie.



Dans ce cadre, le dynamisme de la francophonie en Hongrie fut valorisé au travers des prises de parole suivantes :

- le ministre de la justice, M. Troscanyi, est intervenu sur le rôle de la francophonie en Hongrie en relatant l'histoire du français dans ce pays et en vantant son importance dans le contexte des relations internationales ;
- le directeur de l'association hongroise des professeurs de français, M. Poros, a, quant à lui, fait part de l'intérêt des jeunes lycéens pour l'apprentissage du français avec cette question clé « pourquoi choisir le français ? » ;
- le directeur de l'Institut français, M. Ferrage, ainsi que le directeur de la Chambre de Commerce franco-hongroise, M. Marothy, sont intervenus sur la Francophonie économique en faisant état de l'usage du français en Hongrie dans les différents secteurs d'activités au sein desquels ils sont parties prenantes.

Au terme de ces différentes présentations et débats, la Conférence des Présidents a examiné le deuxième volet de son ordre du jour à savoir la prochaine réunion de la Région Europe qui se tiendra à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) du 24 au 26 octobre 2017.

Dans ce cadre, la Conférence des Présidents a choisi la thématique suivante pour ces futurs travaux : « Les stratégies à développer en faveur de l'emploi et d'une croissance durable et socialement juste » sachant que plusieurs déclinaisons se feront autour de ce thème. Ainsi seront abordées les questions du français comme outil d'accès à l'emploi, de l'investissement dans des secteurs prioritaires visant particulièrement les jeunes, à l'image du tourisme en Bosnie-Herzégovine ainsi que du rôle des femmes comme entrepreneures.

Finalement et pour la première fois au sein de la Région Europe, un suivi des résolutions adoptées lors de la dernière Assemblée générale de l'APF, en juillet 2016, a été effectué. Différentes sections dont Andorre, la Catalogne, la Belgique, la France, la Roumanie ou encore Vaud ont partagé avec les participants présents ce qui avait été mis en place de manière concrète dans leur parlement respectif, pour répondre aux recommandations des résolutions adoptées. Il convient de noter que cet échange a été particulièrement apprécié des parlementaires et répond à une préoccupation essentielle de l'APF.

II. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE ET PARTICIPATIONS AUX REUNIONS INTERNATIONALES

A. LES RELATIONS AVEC LA FRANCOPHONIE

1. Le Conseil permanent de la Francophonie (Paris, 29 mars 2017)

La 100^e session du Conseil permanent de la Francophonie, instance qui rassemble les représentants personnels des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, s'est tenue à Paris le 29 mars 2017. Outre les débats habituels sur les questions politiques, diplomatiques et économiques et les interventions sur les actions de coopération et les questions administratives et financières, cette réunion a été l'occasion de faire un suivi du dernier Sommet de la Francophonie ayant eu lieu à Madagascar en novembre 2016 et de présenter les préparatifs pour les 8^e Jeux de la Francophonie qui se tiendront à Abidjan en juillet 2017. L'APF était représentée par son Secrétaire général administratif qui a pris la parole pour faire un bilan des dernières activités de l'APF. Il a notamment insisté sur l'adoption, par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF, d'une déclaration sur les droits à la santé sexuelle et reproductive.

2. Le volontaire international francophone

Ce volontariat résulte de l'engagement d'un jeune francophone qui a terminé ses études et souhaite apporter sa contribution au développement tout en acquérant une expérience professionnelle enrichissante à l'étranger. L'APF bénéficie depuis 7 ans du volontariat international mis en place par l'OIF pour promouvoir de jeunes francophones. Cette mise à disposition d'un jeune Volontaire International de la Francophonie (VIF) couvre désormais une année civile.

Nous comptons aujourd'hui dans notre équipe Mme Samia Arouna, jeune juriste béninoise, qui a pris fonction il y a 6 mois et qui contribue activement aux diverses tâches du Secrétariat général. Elle devrait rester parmi nous jusqu'à fin décembre.

Parallèlement, l'identification par l'OIF des prochaines recrues pour l'année 2018 a déjà commencé et une sélection d'un nouveau profil nous sera proposée d'ici l'automne.

B. LA PARTICIPATION AUX REUNIONS INTERNATIONALES

La Conférence parlementaire Globale (Washington, 17-18 avril 2017)

Le Réseau parlementaire sur la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International ont organisé à Washington, les 17 et 18 avril 2017, la Conférence Globale 2017. Plusieurs sections membres de l'APF étaient présentes à cette rencontre. M. Moussa Abdoul Thiam, vice-Président de la Commission de la coopération représentait l'APF.

L'édition de cette année a mis l'accent sur les thèmes suivants : la relance de la croissance économique par la création d'emplois ; la lutte contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance ; le développement de fortes politiques climatiques et énergétiques ; l'investissement dans le capital humain; et les défis de développement rencontrés en Afrique sub-saharienne.

Ces sujets ont été abordés à travers des sessions portant sur l'emploi et les inégalités, la lutte contre la corruption au sein des gouvernements et du secteur privé, les perspectives de croissance et les défis de l'Afrique sub-saharienne, la mise en œuvre des objectifs du développement durable, la réforme des subventions énergétiques, la lutte contre le changement climatique et le développement de la petite enfance. Les parlementaires francophones ont pris une part active dans les différents ateliers. M. Moussa Abdoul Thiam a rappelé l'action de la Commission de la Coopération et du développement dans la mise en œuvre des ODD et sur l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans l'espace francophone.

III. VIGILANCE DEMOCRATIQUE ET OBSERVATIONS DES ELECTIONS

A. L'APF, VIGIE DE LA DEMOCRATIE

Les sections suspendues et sous observations

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

Si, au sein d'une section membre, l'ordre constitutionnel est renversé, le parlement dissous ou les valeurs de la Francophonie non respectées, l'APF peut suspendre la dite section en vertu des articles 4.1 et 5.6 de son Règlement.

4.1. L'Assemblée se compose de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles. Ils se constituent en sections.

5.6. Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'APF, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'actions de coopération et de participer aux différentes réunions. Actuellement, une seule section est suspendue au sein de notre Assemblée :

- **République arabe syrienne (2011)** - La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37e Session de l'APF à Kinshasa (2011) sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Lorsque la suspension d'une section est levée, une mise sous observation est automatiquement appliquée pour deux années en vertu de l'article 5.7 de notre Règlement.

5.7. Toute section dont la suspension vient d'être levée est mise sous observation pendant une période de deux ans. Si des problèmes sont constatés au cours de cette période, le Bureau et l'Assemblée plénière sont saisis de cette question et prennent les mesures appropriées.

Actuellement, une seule section est mise sous observation au sein de notre Assemblée :

- **République centrafricaine** (2016) - La levée de la suspension a été proposée lors de la réunion de la Commission politique (avril 2016) à la suite de la tenue d'élections législatives dans ce pays et du rétablissement des institutions démocratiques qui s'en est suivi. La confirmation de la levée de la suspension a été discutée lors de la 42^e Session de l'APF, en juillet 2016, à Madagascar.

Enfin, une troisième mesure, extraréglementaire, a été développée lors de la réunion de la Commission politique à Yaoundé (Cameroun) en 2010 afin de répondre aux situations préoccupantes ne nécessitant pas une suspension : la mise sous observation à titre préventif. Actuellement, cette mesure est appliquée à une seule section de notre Assemblée :

- **Burundi** (2015) - La mise sous observation à titre préventif du Burundi est en vigueur depuis la réunion du Bureau de l'APF à Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves et continues des droits de l'Homme qui y sont commises. Cette mise sous observation préventive est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle en direction de la section burundaise de l'APF.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

	DÉBUT DE LA SUSPENSION	LEVÉE DE LA SUSPENSION ET MISE SOUS OBSERVATION	LEVÉE DE LA MISE SOUS OBSERVATION	MISE SOUS OBSERVATION PRÉVENTIVE	LEVÉE DE LA MISE SOUS OBSERVATION PRÉVENTIVE
Burundi				Juillet 2015	
République arabe syrienne	Juillet 2011				
République centrafricaine	Juillet 2013	Juillet 2016			

B. LES MISSIONS D'OBSERVATION ELECTORALES

Après une année électorale riche en 2016, l'APF n'a été amenée, lors du 1er semestre 2017, à participer à aucune mission d'information et de contacts. En effet, sur cette période, l'OIF n'a été saisie d'aucune demande d'autorités politiques nationales.

Il devrait en aller différemment lors du second semestre.

Cette absence de missions électorales, depuis notre dernière réunion de Bureau tenue à Québec, donne néanmoins l'occasion à votre Secrétaire générale parlementaire de rappeler, en amont, quelques préoccupations constantes de l'APF, en souhaitant vivement qu'elles puissent se réaliser lors du second semestre :

- Le souhait qu'une mission électorale francophone soit de nouveau conduite par un parlementaire, ce qui n'est plus le cas depuis novembre 2005, soit près de 12 ans ;
- Le souhait que les missions électorales francophones redeviennent composées de plusieurs parlementaires afin de renforcer la légitimité démocratique de ces missions tout en permettant également de renforcer la diversité des régions de l'APF qui y sont représentées ;
- Le souhait de recevoir régulièrement, et à temps, les rapports de ces missions.

IV. LA COOPERATION PARLEMENTAIRE

A. LES SEMINAIRES PARLEMENTAIRES

1. Séminaire relatif à la tenue de l'état civil (Niamey, 10-11 avril 2017)

À la demande de l'Assemblée nationale du Niger, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), de l'UNICEF Niger et de l'Association du notariat francophone (ANF) a organisé un séminaire parlementaire d'information et d'échanges à Niamey, les 10 et 11 avril 2017, à l'attention des parlementaires nigériens.

Cet événement a réuni près de quatre-vingt députés de la République du Niger sur le thème suivant : « L'Etat civil ».

Les débats ont été animés par M. Christophe Padumhèkou Tchao, député (Togo), ancien ministre, président du groupe majoritaire à l'Assemblée nationale, M. René Dosière, député (France) et M. Pierre-Flambeau Ngayap, sénateur (Cameroun), vice-président de l'Union parlementaire africaine (UPA).

En outre, sont également intervenus en qualité de conférenciers, M. Jean-François Blanchet, adjoint au directeur général des élections (Québec), mandaté par l'OIF, M. Abdoulaziz Mountaga, 2ème vice-maire de la ville de Niamey, mandaté par l'AIMF, Mme Salmey Bebert, chargée de la protection de l'enfance, UNICEF Niger et Me Esther Sanoussi, notaire à Niamey, présidente honoraire de la Chambre des notaires du Niger, mandatée par l'ANF.

La cérémonie solennelle d'ouverture du séminaire s'est tenue sous la présidence du 1er Vice-président de l'Assemblée nationale du Niger en présence de représentants de diverses institutions nigériennes et de l'Ambassade de France. En outre, un message de S.E.M. Aubin Minaku Ndjaladjoko, Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, a été lu.

La délégation a été reçue en audience par S.E. M. Ousseini Tinni, Président de l'Assemblée nationale du Niger.

Les deux journées de travaux, modérées par le Président de la section nigérienne de l'APF, ont permis aux parlementaires des différents pays représentés d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes et de comparer les systèmes institutionnels.

La première journée a permis de sensibiliser les parlementaires nigériens sur « Etat civil et démocratie dans l'espace francophone : problématique et concepts généraux comparés », sur « l'établissement des actes d'état civil : regards croisés », et sur « Etat civil et fichiers électoraux ».

La journée suivante a été réservée à la question des enfants sans identité, sujet sur lequel l'APF est particulièrement mobilisée depuis deux ans suite aux travaux de sa Commission des affaires parlementaires.

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, une synthèse a été restituée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale par le rapporteur et une évaluation personnalisée a été réalisée.

A l'issue des travaux, il a été convenu que chaque député nigérien vérifie dans les communes de sa circonscription le fonctionnement réel des services de l'Etat civil afin de transmettre une information fiable au ministère de l'intérieur et mobiliser les communes sur les enjeux de l'Etat civil, que l'Assemblée nationale interpelle le ministre de l'Intérieur sur ces questions, qu'une réflexion soit menée sur l'évolution législative afin de permettre l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enregistrement des naissances au Niger et qu'un réseau des députés nigériens sur l'état civil soit créé afin de travailler en lien avec le Gouvernement du Niger, l'OIF et divers autres partenaires sur ces questions.

Ce séminaire, qui constituait le 49e événement de ce type organisé par l'APF, a permis en conséquence de renforcer les capacités des députés de l'Assemblée nationale du Niger.

2. Séminaire sur les droits de l'Homme (EPU et INDH) (Cotonou, 18-19 mai 2017)

A la demande de l'Assemblée nationale du Bénin, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de l'UNICEF-Bénin a organisé un séminaire parlementaire d'information et d'échanges à Cotonou, les 18 et 19 mai 2017, à l'attention des députés béninois.

Cet événement a réuni près de 70 députés de la République du Bénin sur le thème suivant : « Le Parlement et les Droits de l'Homme ».

Les débats ont été animés par Mme Christine Razanamahasoa, députée (Madagascar), ancienne Présidente de l'Assemblée nationale, ancienne Ministre de la Justice, M. Bernard Lesterlin, député (France), président du groupe d'amitié France-Bénin à l'Assemblée nationale, et M. Cheikh Diop Dionne, député (Sénégal).

En outre, sont également intervenus en qualité de conférenciers, M. Salvatore Saguès, spécialiste des droits de l'Homme à l'OIF, Mme Eléonore Soglohoun, chargée de la protection de l'enfance à l'UNICEF-Bénin et M. Ralmeg Gandaho, coordonnateur de l'ONG « Changement social Bénin ».

La cérémonie solennelle d'ouverture du séminaire s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Adrien Houngbédji, Président de l'Assemblée nationale du Bénin. En outre, un message de S.E. M. Aubin Minaku Ndjalandjoko, Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo ainsi qu'un message de l'OIF ont été lus.

La délégation a été reçue en audience par S.E. M. Adrien Houngbédji, Président de l'Assemblée nationale du Bénin au siège de l'institution à Porto-Novo.

Les deux journées de travaux, modérées par M. Louis Vlavonou, député (Bénin), vice-président de la section béninoise de l'APF, rapporteur de la Commission des affaires parlementaires de l'APF, ont permis aux parlementaires des différents pays représentés d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes et de comparer les systèmes institutionnels.

La première journée a permis de sensibiliser les parlementaires béninois sur « le rôle des parlementaires dans la protection des droits de l'Homme », sur « le concept général périodique universel (EPU) et le processus au Bénin », et sur « les parlementaires dans le renforcement des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) ».

La journée suivante a été réservée aux questions relatives à « l'abolition de la peine de mort », aux « enfants sans identité » et à « l'enregistrement universel des naissances », sujet sur lequel l'APF est particulièrement mobilisée depuis deux ans suite aux travaux de sa Commission des affaires parlementaires.

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, une synthèse des travaux a été restituée par le modérateur et une évaluation personnalisée a été réalisée.

Plus que jamais, l'Assemblée nationale béninoise est mobilisée pour la promotion des droits de l'Homme

3. Séminaire sur les changements climatiques (Antananarivo, le 21 juin 2017)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), le Parlement de Madagascar, l'Institut Francophone du Développement Durable (IFDD), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Parlement Panafricain ont organisé un séminaire parlementaire sur les changements climatiques et les Objectifs du développement durable (ODD), le 21 juin à Madagascar.

Cette rencontre a connu la participation de plus de 50 députés et sénateurs de la République de Madagascar. Les représentants d'Organisations internationales présentes à Antananarivo ont pris part à ce séminaire.

Les participants ont débattu à cette occasion des questions ayant trait notamment au rôle des parlements dans la mise en œuvre des ODD qui ont pour ambition d'éliminer à terme la pauvreté. Le Président du Parlement Panafricain, M. Roger Nkodo Dang, a rappelé l'importance de l'objectif 16 qui est « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Répondant à la demande spécifique du Parlement de Madagascar, tendant à aborder plus profondément l'Accord de Paris et la thématique des changements climatiques, les experts dépêchés par l'OIF et l'IFDD, ont orienté leurs interventions sur les questions de la planification et de la prise de décision, les accords multilatéraux sur l'environnement, l'intégration et les articulations locales de la convention sur les changements climatiques. Les impacts de la déforestation et la désertification ont été également traités par les experts. Mme Angélique Ngoma, ancienne ministre, Présidente de la Commission de l'Environnement et du développement durable à l'Assemblée nationale du Gabon a partagé l'expérience de son pays en matière d'environnement et de développement durable.

Lors de cette rencontre, il a été souligné l'importance des parlementaires comme acteurs officiels dans les négociations relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et la préparation de la prochaine COP23 qui se tiendra à Bonn en novembre 2017.

Les débats avec les députés et les sénateurs de Madagascar ont également porté sur les positions des principales Parties aux négociations et le rôle à jouer par les élus dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les experts de l'IFDD ont ainsi formé et sensibilisé les parlementaires de Madagascar sur l'importance de la ratification de l'Accord de Paris et sa transposition dans la législation nationale.

Les députés et sénateurs de la Grande Ile ont pu faire entendre leurs points de vue et partager leurs préoccupations. Ils ont réaffirmé leur vœu de renforcer le contrôle du respect des engagements nationaux et internationaux et d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre des comptes en matière d'action climatique.

Les cérémonies solennelles d'ouverture et de clôture de ce séminaire ont été honorées par les allocutions de SE Mme Violette Kakyomya, Coordonnateur résident du Systèmes des Nations Unies à Madagascar, SE M. Malik Sarr, Directeur du Bureau régional Océan indien de l'OIF, SE M. Roger Nkodo Dang, Président du Parlement Panafricain, SE M. Aubin Minaku Ndjalandjoko, Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale de la RDC, ainsi que SE M. Jean-Max Rakotomamonjy, Président de l'Assemblée nationale de la République de Madagascar.

B. LES ACTIONS DU PROGRAMME NORIA

Le programme Noria a pour missions d'améliorer la qualité et la visibilité du travail parlementaire en dotant les parlements de technologies de l'information et de la communication et de promouvoir la francophonie.

Le programme Noria est destiné prioritairement aux parlements du Sud. Il propose de nouvelles méthodes de travail basées sur les technologies de l'information, de la communication et du numérique ; il promeut la Francophonie parlementaire en développant les transferts de compétence et de connaissance et la visibilité des actions francophones.

1. L'appui à la modernisation des systèmes d'information

a. Les parlements en cours d'appui

* Madagascar

Depuis janvier 2015, date d'octroi de l'Appui à la modernisation du Programme Noria au parlement de Madagascar, plusieurs étapes se sont succédées. Pour mémoire, le déroulement de la première phase a été axé sur le renforcement des équipements informatiques. Ensuite pour la seconde année, en 2016, le programme a financé 3 projets : 1/Couverture wifi du parlement, 2/Installation d'une solution d'affichage dynamique, 3/Mise en place d'un serveur. Au cours du début d'année 2017 le programme Noria a suivi la bonne réalisation et l'assimilation de ces 3 projets.

Une mission de suivi est planifiée dans le but de la poursuite des activités.

* Mali

Le parlement malien bénéficie de cet appui depuis le Bureau de l'APF de janvier 2015. Les derniers mois ont permis de suivre la finalisation des installations et l'assimilation de l'année précédente, 1/ Mise en place d'écrans d'affichage dynamique, 2/ Mise en place d'un serveur et de partages réseaux.

A la suite de cette finalisation, le programme Noria a rédigé et envoyé un appel d'offres concernant un complément d'équipements informatiques (6 postes complets avec logiciels intégrés).

Une mission de suivi est planifiée au second semestre 2017 dans le but de la poursuite des activités.

b. Les parlements en début d'appui

* Guinée

L'Assemblée nationale de Guinée a reçu, du 18 au 22 avril 2017, une mission d'identification des besoins. L'objectif de cette visite de terrain était d'identifier les besoins prioritaires de l'Assemblée, de présenter la démarche et le contenu du Programme Noria. Le parlement guinéen bénéficie de l'appui à la modernisation depuis le dernier Bureau de l'APF de janvier 2017.

Une liste de 7 projets entrant dans le champ de compétences de Noria a été proposée: 1/le renouvellement du système de sonorisation de l'hémicycle 2/l'extension de la couverture géographique de la radio parlementaire 3/la réfection du câblage réseau, la fourniture d'une connexion internet et la mise en place d'un serveur sécurisé 4/l'installation d'une solution d'affichage dynamique 5/la mise en place d'une politique d'archivage et sa numérisation 6/la dotation en logiciels de transcription numérique des débats 7/la formation sur la gestion du site internet institutionnel et l'installation d'une messagerie professionnelle dédiée. Le parlement de Guinée devra définir son ordre de priorité pour 2017 afin de permettre le démarrage des réalisations.

* Burkina Faso

Le parlement burkinabè bénéficie de l'appui à la modernisation depuis le dernier Bureau de l'APF de janvier 2017. L'Assemblée nationale du Burkina Faso a accueilli du 1er au 6 mai une mission d'identification des besoins.

La mission a identifié quatre axes d'intervention qu'il revient à l'équipe de coordination de la mise en œuvre du Programme Noria de prioriser pour l'année 2017.

Il s'agirait notamment : 1/d'acquérir et d'installer un serveur de fichiers pour permettre le travail en réseau, 2/de câbler les services législatifs, 3/d'améliorer la communication à travers l'affichage dynamique, 4/la mise en place de logiciels de transcription numérique des débats.

Ces actions s'effectueront en concertation et en complémentarité des initiatives développées par l'Assemblée burkinabè elle-même et les différents partenaires financiers dans le cadre du Plan de développement stratégique du parlement (2017-2020).

* Cameroun

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de janvier 2017 à Québec a décidé d'octroyer le programme Noria à l'Assemblée nationale du Cameroun. Ainsi, une mission d'évaluation s'est tenue du 15 au 20 mai 2017 à Yaoundé.

La demande et les besoins ont été précisés. Le programme Noria devrait ainsi doter l'Assemblée d'un nouveau dispositif de communication permettant à l'ensemble des parlementaires de suivre les travaux en séance, dans différents endroits préalablement identifiés de l'Assemblée.

La réalisation de cette modernisation des systèmes d'informations de l'Assemblée va s'opérer grâce notamment au lancement d'appels d'offre. L'Assemblée nationale du Cameroun bénéficiant du programme Noria pour la période 2017-2020, d'autres actions complémentaires sont d'ores et déjà envisagées.

2. L'appui à la promotion de la Francophonie en faveur de la Moldavie

La Moldavie est actuellement la seule section bénéficiaire de l'Appui « Promotion de la Francophonie » pour la période 2015-2018, appui qui lui a été octroyé sur dossier par le Bureau de Clermont-Ferrand de février 2015.

Au cours de ce début d'année 2017, 3 projets sont en cours de financement par le programme Noria : 1/Cours de français avec l'Alliance française à l'attention des députés et fonctionnaires du parlement moldave 2/Frais de traduction du site du parlement (225 pages), 3/Dotation documentaire, abonnement d'un an au Courrier international (version papier), au Journal Le Monde et au Figaro (version numérique).

3. La procédure d'évaluation

Conformément à la décision du Bureau de l'APF, et pour répondre à une demande de la Commission des affaires parlementaires et de la Régionale Afrique, l'évaluation du programme Noria a débuté. L'OIF, qui nous appuie dans cette évaluation et prend en charge la moitié de son coût, a lancé une procédure d'appel à candidatures. Deux candidats ont déposé un dossier et c'est Planète Publique, une société ayant déjà mené diverses évaluations d'actions et programmes francophones, qui a été retenue d'un commun accord. L'évaluation, qui se déroule de juin à octobre 2017, devrait permettre de répondre aux questions sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience du programme. Planète Publique a déjà commencé des entretiens. Il est d'ailleurs prévu une audition de Planète Publique par la Commission des affaires parlementaires à Luxembourg à laquelle devrait être soumise une première note de caractérisation et de cadrage rédigée par Planète Publique, note qui servira par la suite de référentiel de l'évaluation.

C. LA COOPERATION EN FAVEUR DES FEMMES PARLEMENTAIRES

1. Commission de la condition de la femme (New York, 13-17 mars 2017)

La Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Mme Lydienne Epoubé (députée, Cameroun) accompagnée des deux vice-présidentes, Mme Maryse Gaudreault (députée, Québec) et Mme Françoise Bertieaux (députée, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) ont représenté le Réseau à la session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations-Unies du 13 au 17 mars 2017. Le thème prioritaire de cette session était l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution.

Dans ce contexte, elles ont rencontré, lundi 13 mars, la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean, afin de partager les priorités du Réseau pour cette année 2017 et de lui faire part des travaux du Réseau, notamment de la réunion intersessionnelle qui s'était tenue à Québec.

Le mercredi 15 mars, elles ont participé à la concertation francophone de haut niveau, organisée par l'OIF, dédiée à l'autonomisation économique des femmes et le plein exercice de leurs droits dans le monde du travail. Elles ont également assisté à l'événement parallèle organisé par le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes dédié, quant à lui, à l'autonomisation des jeunes filles.

Cette même journée, le Réseau des femmes a lui aussi organisé un événement parallèle dont le thème était « la protection et l'autonomisation des femmes et des filles migrantes et réfugiées ». Cet événement, présidé par Mme Lydienne Epoubé et qui a rassemblé une cinquantaine de personnes, avait pour objectifs d'informer sur la situation de ces femmes et ces filles ainsi que sur les risques qu'elles encourent lors de leurs parcours migratoires, d'appréhender les mesures qui doivent être mises en place par les Etats afin de respecter les standards internationaux de protection et de réfléchir à des actions communes à mener afin de promouvoir et protéger au mieux leurs droits.

Dans ce cadre, M. Ashraf El Nour, représentant permanent de l'OIM auprès des Nations Unies, a évoqué les obstacles majeurs et les pistes de réflexion concernant la protection des droits des femmes migrantes et réfugiées. Mme Pia Locatelli, députée (Italie) et membre du Bureau des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire, a ensuite partagé son expérience en tant que citoyenne et parlementaire italienne face à la crise migratoire avant d'aborder la question du rôle des parlements et des parlementaires face à ces crises. Mme Anne Delorme, coordonnatrice à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, a ensuite partagé avec les participants les raisons pour lesquelles l'intégration du genre était cruciale dans la gestion des crises humanitaires. Finalement, Mme Ndioro Ndiaye, coordinatrice du Réseau francophone pour l'égalité Femme-Homme a répondu à la question « Comment les migrations féminines peuvent favoriser et stimuler la structure de développement des pays d'origine et de destination ? » avant de céder la parole à Mme Maryse Gaudreault qui a clôturé ses présentations en évoquant l'intégration des femmes migrantes et réfugiées au Québec.

Au cours de cette semaine, la délégation du Réseau a également participé aux événements de l'Union interparlementaire qui se tenait les 16 et 17 mars et qui étaient dédiés aux violences contre les femmes parlementaires au sein des parlements, au droit à la nationalité et au rôle des parlements afin de renforcer l'autonomisation des femmes.



D. LES STAGES ET FORMATIONS POUR FONCTIONNAIRES

1. Le stage sur l'organisation du travail parlementaire (Paris, 27 février-24 mars 2017)

Depuis 1997, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie participe au stage organisé conjointement avec le Parlement français et l'Ecole nationale d'administration portant sur l'organisation du travail parlementaire, en finançant des bourses de fonctionnaires parlementaires. Ces bourses servent à financer le billet d'avion en classe économique, l'hébergement, les diners de chaque jour et les déjeuners des samedis et dimanches de chaque stagiaire de l'APF.

Il est à noter que l'APF est dispensée des frais de scolarité demandés par l'ENA aux autres stagiaires non boursiers de l'APF.

Ce stage a eu lieu cette année du 27 février au 24 mars 2017 et notre Assemblée a poursuivi son effort particulier en finançant 11 bourses.

Les conférenciers étaient de hauts fonctionnaires du Parlement, des secrétaires généraux, des directeurs généraux et directeurs de services pour la plupart mais également des parlementaires.

Les semaines, ponctuées chacune par des communications des auditeurs sur le fonctionnement de leur Parlement, se sont axées successivement sur la présentation des institutions françaises et sur le fonctionnement des Assemblées : séance, commissions, mais aussi ressources humaines, communication, relations internationales, groupes parlementaires, etc. Un moment a été réservé à la présentation de l'APF à l'ensemble des stagiaires. Des journées se sont tenues à l'Assemblée nationale et au Sénat

Depuis le début de ce programme, ce sont ainsi plus de 120 stagiaires venant de plus d'une trentaine de pays différents qui ont bénéficié de cet enseignement.

Les 11 boursiers APF de cette promotion 2017, choisis par notre Bureau tenu à Québec étaient les suivants :

1 - ARMENIE (Assemblée nationale) : Mme Ani GHAHRAMANYAN, assistante du chef du personnel au secrétariat général ;

2 - CAMBODGE (Sénat) : M. Seyhak SOEUNG, chef du bureau administratif, département de la recherche juridique ;

3 - GRECE (Assemblée nationale) : Mme Maria, ANGELOPOULOU, administratrice à la direction générale des affaires internationales, secrétaire administrative de la section hellénique de l'APF ;

4 - LIBAN (Assemblée nationale) : Mme Abou Hosn NAYLA, chef du département du Bureau du directeur général ;

5 - MACEDOINE (Ex-Rep. Yougoslave de) (Assemblée nationale) : Mme Gorana POP GEORGIEVA, collaboratrice du Cabinet du Président ;

6 - MADAGASCAR (Assemblée nationale) : Mme Berthe Perline RAHANTANIRINA, administratrice, service des commissions et des études ;

7 - MALI (Assemblée nationale) : Mme Aoua BAMBA, directrice adjointe des services législatifs ;

8 - MOLDAVIE (Assemblée nationale) : Mme Ecaterina GAMURAR, conseillère principale à la direction informationnelle et analytique ;

9 - RCA (Assemblée nationale) : M. Euloge PAPENIAH, chef de service du secrétariat de Commission ;

10 TOGO (Assemblée nationale) : M. Kossi AMESSA, administrateur au service des commissions ;

Et sur financement du fonds spécial APF pour Haïti :

11 - HAITI (Sénat) : Mme Lilas MOROSE, chef du service des séances.

2. La formation en ligne APF/Université Senghor d'Alexandrie

Conformément à l'accord du Bureau de l'APF lors de sa réunion de Québec en 2011, le secrétariat général a étudié avec l'Université Senghor la possibilité de mettre en œuvre des formations diplômantes à destination des fonctionnaires parlementaires francophones.

Des formations « Administration et organisation du travail parlementaire » à l'intention des fonctionnaires parlementaires du Sud, dispensées par des professeurs d'Université choisis par l'Université Senghor et des Hauts-fonctionnaires parlementaires francophones choisis par l'ASGPF ont été conjointement organisées par l'Université Senghor d'Alexandrie et l'APF au Burkina Faso en 2012, en Côte d'Ivoire en 2013, en Haïti en 2014, à Madagascar et au Mali en 2015, en RDC en 2016 et au Togo en 2017. La présence de ces universitaires sur chaque formation de plus de 30 heures a permis la délivrance d'un diplôme reconnu par les Universités.

En dépit du succès de ces formations présentiels qui ont vocation à continuer, en particulier pour les pays de sortie de crise, comme l'a souhaité le Bureau de l'APF, les formations en présentiel montrent leur limite eu égard au nombre accru de demandes de formation sur les 5 continents de l'espace francophone.

C'est la raison pour laquelle, le Cadre stratégique de l'APF, adopté lors de la session d'Ottawa en juillet 2014, a prévu dans son point 1.4 la mise en place d'une formation en ligne en lien avec l'Université Senghor d'Alexandrie.

Cette formation diplômante en ligne porte sur « Administration et organisation du travail parlementaire ». Elle est destinée aux fonctionnaires parlementaires francophones et co-organisée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones (ASGPF) et les divers Parlements membres de l'APF qui souhaitent s'y associer.

Cette formation novatrice est assimilable à un Diplôme d'Université (D.U.) reconnu par l'ensemble des universités francophones qui est acquis après une formation de 150 heures à distance.

Les cours, disponibles sur internet, sont élaborés par des professeurs d'université et des hauts fonctionnaires parlementaires. Des tuteurs sont par ailleurs disponibles en ligne pour faciliter le suivi et la régularité des travaux pendant les 4 mois de la formation à distance.

Pour cette première année, cette formation a commencé depuis le 20 mars 2017 et se tiendra jusqu'à la fin juillet 2017 avec une soixantaine de fonctionnaires.

Le public est uniquement constitué de fonctionnaires parlementaires, choisis par les assemblées de l'APF qui souhaitent ainsi, dans le cadre de la formation professionnelle, renforcer les capacités de leurs fonctionnaires.

Afin d'éviter des candidatures fantaisistes et pour couvrir une partie des frais pris en charge par l'APF et l'Université Senghor, des frais d'inscription de 250 € pour l'année ont été demandés auprès des assemblées pour chaque candidat(e). L'assiduité est essentielle pour que cette formation soit utile.

Les formalités techniques d'inscription ont été précisées aux secrétaires généraux et secrétaires administratifs des sections début janvier.

Le programme de la formation propose divers enseignements.

A cette fin, des capsules ont été enregistrées par des universitaires et des fonctionnaires parlementaires selon un programme prédéterminé.

Votre Secrétaire générale parlementaire tient ainsi à remercier le professeur Albert Lourde, professeur émérite de l'université de Perpignan (France), recteur honoraire de l'Université Senghor d'Alexandrie, ainsi que le professeur Amal Mourji de l'Université Hassan II de Casablanca (Maroc) et le professeur camerounais Stéphane Doumbé-Billé, de l'Université de Lyon III (France) qui ont effectué chacun entre 3 et 10 enregistrements.

Elle tient également à remercier les Parlements de l'espace francophone qui se sont mobilisés afin d'effectuer également des enregistrements : le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (au nombre de 14), la Chambre des communes du Canada (6), le Sénat français (6), l'Assemblée nationale de Madagascar (3), l'Assemblée nationale du Cambodge (2), l'Assemblée nationale du Sénégal (2).

A l'issue de cette première édition de la formation, un bilan sera proposé à notre prochain Bureau d'hiver mais, dès à présent, votre Secrétaire générale parlementaire entend des retours très positifs sur la réalisation de ce projet innovant.

3. La formation sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire en partenariat avec l'Université Senghor (Lomé, 24-29 avril 2017)

A la demande de l'Assemblée nationale du Togo, une formation diplômante francophone portant sur « Administration et organisation du travail parlementaire » s'est tenue à Lomé, du 24 au 29 avril 2017.

Lors de l'ouverture solennelle de cette formation, le professeur Albert Lourde, recteur honoraire de l'Université Senghor d'Alexandrie a prononcé une allocution. Un message de S. Exc. M. Aubin Minaku Ndjalandjoko, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo (RDC) et Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a été prononcé en séance. En outre, le Dr Etienne Baritse, 4ème vice-président de l'Assemblée nationale du Togo a lu un message de S. Exc. M. Dama Dramani, Président de l'Assemblée nationale du Togo.

Cette formation s'est adressée à une trentaine de fonctionnaires parlementaires des différents services de l'Assemblée nationale du Togo et de huit fonctionnaires parlementaires de l'Assemblée nationale du Bénin. Elle était conjointement organisée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'Université Senghor, en lien avec l'Association des Secrétaires généraux des Parlements Francophones (ASGPF) et avec le soutien de la Délégation de l'Union européenne au Togo.

Les enseignements ont été dispensés par le recteur honoraire de l'Université Senghor, le Directeur des Commissions du Sénat de la République démocratique du Congo, le Directeur du service de l'économie et de l'évaluation scientifique de l'Assemblée nationale de la République Française, le Coordonnateur aux affaires parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec.

Les thèmes traités lors de cette formation ont porté sur les régimes politiques francophones comparés, les fonctions parlementaires de production législative et de contrôle de l'exécutif, la déontologie du travail parlementaire, les statuts et carrières des fonctionnaires parlementaires, la rédaction pratique des propositions de lois, des amendements, des notes, rapports et synthèses, le travail des commissions, la préparation et le déroulement de la séance plénière, les relations extérieures du parlement, la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

La forte assiduité et la richesse des échanges lors de cette semaine de formation ont conduit le professeur Albert Lourde, à remettre, au nom de M. Thierry Verdel, recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, un diplôme d'Université à 41 fonctionnaires parlementaires participants (33 togolais et 8 béninois). Le Président de l'Assemblée nationale du Togo, S. Exc. M. Dama Dramani, a honoré de sa présence cette remise solennelle de diplômes et a en outre prononcé l'allocution de clôture de cette semaine de formation francophone particulièrement réussie.

4. Le stage APF à destination des fonctionnaires parlementaires

Nous avons créé un stage d'immersion au Secrétariat général qui consiste à accueillir un fonctionnaire parlementaire d'une Assemblée non représentée dans l'équipe. Cette année, 2 sections ont été retenues pour ce stage.

Nous avons accueilli en mai M. Aboubacar Sidiki Keita, Directeur des Relations internationales et du Protocole, Secrétaire administratif de la section de Guinée. Il a pu, lors de son séjour, s'immerger dans le fonctionnement du Secrétariat et se familiariser avec nos procédures.

En effet, l'objectif de ce stage est que le fonctionnaire détaché découvre le fonctionnement de l'APF, se familiarise avec les différents programmes de coopération et établisse des contacts plus personnels qui faciliteront ensuite la communication entre l'APF et son parlement. Les candidats sélectionnés étant parfaitement francophones, ils doivent être à même de contribuer positivement aux travaux de l'APF.

Par ailleurs, M. Zied Riahi, administrateur pour la Chambre des Représentants de Tunisie, est attendu pour le dernier trimestre 2017.

5. Programme international de formation parlementaire (Québec, 12-22 juin 2017)

Du 12 au 22 juin 2017 s'est tenue à Québec la troisième édition du Programme international de formation parlementaire (PIFP). Une quinzaine de cadres parlementaires provenant de divers pays francophones d'Afrique ont pris part à la formation, fruit d'une initiative conjointe de l'Université Laval et de l'Assemblée nationale du Québec. Encore cette année, l'APF a soutenu financièrement l'évènement en offrant quatre bourses à des participants. La formation visait à renforcer les compétences des participants en matière d'administration parlementaire. La formation a combiné des enseignements pratiques et théoriques, ainsi que des échanges entre participants, afin de maximiser l'intégration des notions acquises dans leur parlement respectif.

E. LES PROGRAMMES A DESTINATION DE LA JEUNESSE

Le Parlement national des Jeunes de Madagascar

La section malagasy de l'APF a procédé à l'installation solennelle de son parlement national des jeunes. Dix jeunes membres composant le Bureau provisoire du Parlement national des jeunes étaient réunis à l'Assemblée nationale pour marquer, par une toute première séance, le lancement officiel de ce jeune parlement.



La séance inaugurale s'est déroulée en présence de M. Aubin Minaku, Président de l'APF et de M. Jean-Max Rakotomamonjy, Président de l'Assemblée nationale de la République de Madagascar, qui ont prononcé deux allocutions de circonstance. Les membres du Bureau permanent de l'Assemblée nationale et du Sénat, Mme Angélique Ngoma, ancienne ministre, présidente de la Commission environnement et développement durable de l'Assemblée nationale du Gabon, les Représentants du Bureau régional de l'OIF dans l'Océan Indien ainsi que les deux jeunes représentants de Madagascar à la 8ème Session du Parlement francophone des jeunes qui se tiendra à Luxembourg en juillet prochain, étaient présents.

Le Parlement national des Jeunes de Madagascar aura pour mission de promouvoir la démocratie représentative au sein de la jeunesse malagasy de tous horizons et de défendre les valeurs de la Francophonie. Dans la lignée de ses modèles, l'Assemblée nationale et le Sénat malgaches, ce parlement comprendra des jeunes de différentes origines géographiques et de différentes origines sociales. Cette assemblée aura vocation à se pencher sur des problèmes spécifiques à cette catégorie de la population.

Le Parlement national des Jeunes de Madagascar (PNJ) sera composé de 44 membres, soit deux représentants (un garçon et une fille) par région, étant rappelé que Madagascar comprend 22 régions. Ils seront âgés de 18 à 25 ans.

En étroite collaboration avec la section malagasy de l'APF, la sélection des jeunes représentants se fera au niveau de chaque région par le biais d'un Comité régional de sélection établi dans les 22 régions de Madagascar.

F. LE PROGRAMME JEUNES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES (3^E SESSION EN ASIE, 20-27 MARS 2017)

Depuis plusieurs années, l'APF et ses parlements membres s'attachent à promouvoir la participation des jeunes à la vie politique. Initié par le Secrétaire général parlementaire, M. Pascal Terrasse, et inscrit dans le cadre stratégique, la création en 2015 du programme « Jeunes parlementaires francophones » en est une nouvelle illustration. Il s'agit de favoriser la représentation des jeunes dans les parlements, de les mettre à l'honneur et aussi de susciter contacts et échanges afin de leur permettre de mieux appréhender et être porteurs du projet francophone.

Du 20 au 27 mars 2017, s'est déroulée la session en Asie (après la session en Europe puis celle en Amérique) avec la participation de :

- Mme Simona BUCURA-OPRESCU, députée roumaine
- M. Jean HABEL, député québécois
- M. Jagmeet SINGH DHALIWAL, député de l'Ontario
- M. Bruno LEFEBVRE, député belge
- M. Abdou MBOW, député sénégalais
- M. Patrick MUYAYA KATEMBWE, député de RDC
- Mme Volatiana Pauline RANDRIANASOLO, députée malgache.

Cette troisième session a été organisée conjointement par le Secrétariat général de l'APF, les sections du Cambodge et du Vietnam.

A Phnom Penh, les jeunes parlementaires ont pu rencontrer des représentants de l'exécutif, du législatif et des institutions locales. Ils ont ainsi été reçus par S.E. Dr Pen Pannha, Président de la Commission de législation et de justice et Vice-Président de la section cambodgienne de l'APF. Ils se sont entretenus avec S.E.M. Ros Seilava, Sous-Secrétaire d'Etat du ministère de l'économie et des finances, avec M. Aunny Ieng, député gouverneur de la municipalité de Phnom Penh et avec des représentantes du Ministère des affaires féminines.

Les travaux leur ont aussi permis d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes, avec de jeunes chefs d'entreprises cambodgiens.

Au Vietnam, les rencontres institutionnelles ont également permis de prendre contact avec l'ensemble des acteurs de la vie politique vietnamienne. Ils ont été reçus par Mme Nguyen Thuy Anh, Présidente de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, Présidente de la section vietnamienne de l'APF. Ils ont rencontré des représentants du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère du Plan et de l'Investissement, le Comité populaire d'Hô Chi Minh-Ville, et de nombreux parlementaires, dont plusieurs appartenaient au Groupe des jeunes députés vietnamiens.

A Hô Chi Minh-Ville, des visites de travail ont été organisées à l'Université d'économie, dans une pépinière de start-up et dans les locaux du journal Tuôi tré.

La Commission des affaires parlementaires de l'APF qui se réunissait au même moment sur place, les a invités à participer à ses travaux. Ils y ont notamment défendu la perspective de création d'un Réseau des jeunes parlementaires francophones au sein de l'APF.

Enfin, le Bureau régional Asie-Pacifique de l'OIF, dont le siège est à Hanoï, leur a présenté ses missions et actions au sein de la région.



Cette 3ème session a donné aux jeunes parlementaires la possibilité d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes, de comparer les systèmes institutionnels et leurs modes de fonctionnement.

Ils ont pu approfondir leurs réflexions sur les deux thèmes de travail choisis, c'est à dire croissance partagée et conciliation travail/famille.

Les travaux leur ont aussi permis, dans cette région caractérisée par une forte croissance, de mieux comprendre l'évolution économique et sociale du Cambodge et du Vietnam ainsi que les problématiques liées à la gestion du développement.

Le groupe de réflexion sur « l'implication des jeunes parlementaires en Francophonie » créé par le Bureau de Québec, s'est réuni pendant la session en Asie, afin de poser les bases de la création du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF.

Il a été rendu compte de ce projet et de son état d'avancement devant la Commission des affaires parlementaires le 25 mars, qui a pris acte.

Le groupe va poursuivre d'ici l'été ce travail en commun, sous la présidence de M. Philippe Courard, afin de finaliser un projet de statuts d'un Réseau des jeunes parlementaires.

La dernière session du programme est prévue en Afrique, durant le 2^{ème} semestre 2017.

V. LES PROGRAMMES MULTILATERAUX DE DEVELOPPEMENT PARLEMENTAIRE

A. MADAGASCAR

Suite au séminaire parlementaire d'information et d'échanges sur «le parlementaire de la majorité et de l'opposition : législateur et contrôleur» organisé à Antananarivo les 14 et 15 novembre 2014, une mission d'identification des besoins techniques de l'Assemblée nationale de Madagascar a été conduite les 17 et 18 novembre 2014 par M. Oumar Sarr, député (Sénégal) et composée en outre de MM. Mahamadou Alassane, Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Bénin, Robert Benoit, greffier adjoint principal de la Chambre des Communes (Canada), Philippe Jabaud, directeur des services de l'Assemblée nationale (France), et une équipe du secrétariat général de l'APF conduite par son Secrétaire général administratif.

Cette mission a permis de prendre l'attache des diverses autorités politiques de l'Assemblée nationale malgache (Président, Bureau permanent, groupes politiques, Commissions permanentes...), des diverses autorités administratives (Secrétaire général, directeurs, chefs de services, représentants des divers corps) et des diverses institutions extérieures apportant leur appui à l'Assemblée nationale de Madagascar.

A l'issue de cette mission, un rapport et des propositions d'actions, conjointement élaborées par le Parlement malgache et l'APF, ont été transmises au Bureau et aux sections de l'APF afin de mettre en œuvre un programme multilatéral de développement parlementaire francophone au bénéfice de l'Assemblée nationale de Madagascar (MultiDevMada) qui a ensuite été validé lors de la session de Berne en juillet 2015.

Depuis lors, tous les partenaires internationaux de l'Assemblée nationale malgache ont été destinataires du programme d'actions qui rencontre un grand succès.

En effet, outre l'APF et le Parlement malgache, ont participé à ce jour à ce programme MultiDevMada : la Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, le Bénin, le Cameroun (AN), le Canada (Chambre des députés), le Congo (AN), la Côte d'Ivoire, la France (AN et Sénat), le Québec, le Sénégal, le Togo et l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF).

Côté partenaires internationaux, nous avons pu compter sur le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'Université Senghor, de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Organisation des Nations-Unies et plus particulièrement du Programme des Nations-Unies pour le Développement et du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, de l'Union africaine, de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA), de l'Ambassade de France et de l'Ecole nationale d'administration en France.

Lors de ce premier semestre 2017, l'APF a agi en faveur du renforcement des capacités des députés et des sénateurs de Madagascar au sein de MultiDevMada, en continuant la mise en œuvre de son programme Noria, en organisant, en lien avec l'OIF et plus particulièrement son Institut de la Francophonie pour

le Développement Durable (IFDD) un séminaire parlementaire, en appuyant l'installation du Parlement national des jeunes (PNJ) et en avançant sur la préparation d'un guide du parlementaire. L'APF a également agi au renforcement des capacités des fonctionnaires parlementaires malgaches en finançant la bourse d'un mois à Paris d'une fonctionnaire au stage ENA/CISAP/Parlement français sur « l'organisation du travail parlementaire » et en facilitant la participation de fonctionnaires à la formation diplômante en ligne APF/Université Senghor sur « Administration et organisation du travail parlementaire » d'une durée de 150 heures.

Un tableau actualisé de ces multiples actions a été joint aux documents préparatoires de cette Session.

B. LE MALI

Lors de la réintégration du Mali au sein des instances de l'APF en juillet 2014 à Ottawa, les parlementaires francophones avaient émis le souhait que l'Assemblée nationale malienne puisse bénéficier d'un programme multilatéral d'appui francophone.

C'est dans ce cadre qu'une équipe a réalisé, en décembre 2014 à Bamako, une mission d'évaluation des besoins techniques du parlement à laquelle l'Association des Secrétaires généraux de parlements francophones et le Programme des Nations Unies pour le Développement ont été associés.

Forts des recommandations de ce rapport, une matrice d'appui francophone en faveur de l'Assemblée nationale malienne a été développée. Cette dernière a identifié près de 30 interventions potentielles en faveur du renforcement des capacités des parlementaires, de l'administration et de l'institution.

À l'instar du programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour Madagascar, il a été souhaité que l'appui fourni à l'Assemblée nationale dans le cadre du PMDPF-Mali réponde tout d'abord aux besoins et volontés du parlement bénéficiaire. C'est pourquoi une première présentation aux autorités maliennes de cette matrice a été faite à Yamoussoukro à l'occasion de la Régionale Afrique de l'APF. Après quelques ajustements, les autorités parlementaires maliennes ont approuvé cette matrice, permettant ainsi d'envisager le lancement de sa mise en œuvre.

Si le financement d'un certain nombre de projets prévus dans ce plan d'appui est d'ores et déjà assuré par l'APF, l'OIF et d'autres partenaires de la Francophonie, la réalisation d'une quinzaine d'actions dépendra du bon vouloir des parlements francophones.

À cet effet, la Secrétaire générale parlementaire de l'APF, qui assure la coordination du PMDPF-Mali, invite tout partenaire souhaitant s'associer à la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions planifiées à la matrice d'appui à se manifester. Cette implication peut être financière ou se traduire par la mise à disposition d'expertise.

Par ailleurs, le PMDPF-Mali aspire à répondre aux normes administratives définies par la gestion axée sur les résultats. Ainsi un cadre logique du programme a été développé, lequel identifie clairement les objectifs poursuivis par le PMDPF-Mali de même que différents indicateurs qui permettront, à terme, d'effectuer une évaluation de ce programme sur des bases sérieuses.

Le Programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour le Mali (PMDPF-Mali) a cependant dû ralentir son déploiement suite à la tragique attaque terroriste de l'hôtel Radisson Blu de Bamako le 20 novembre 2015.

Sur ce premier semestre 2017, l'APF a renforcé les capacités des députés maliens au sein de ce programme multilatéral, en continuant la mise en œuvre de son programme Noria, et a également renforcé les capacités des fonctionnaires parlementaires maliens en finançant la bourse d'un mois à Paris d'un fonctionnaire au stage ENA/CISAP/Parlement français sur « l'organisation du travail parlementaire ».

Un tableau actualisé des actions a été joint aux documents préparatoires de cette session.

C. HAÏTI

Divers contacts informels menés ces derniers mois avec le Parlement haïtien n'ont pas permis de déterminer précisément à quel moment une mission d'identification des besoins du Parlement haïtien pourrait être organisée.

Par courrier en date du 24 mars dernier, adressé à M. Youri Latortue, Président du Sénat et de l'Assemblée nationale de la République d'Haïti, M. Pascal Terrasse, alors Secrétaire général parlementaire de l'APF, a indiqué que le Bureau de l'APF, lors de sa dernière réunion tenue en février à Québec, avait décidé de proposer au Parlement haïtien de bénéficier de la mise en place d'un programme multilatéral de développement parlementaire francophone afin de renforcer les capacités du Parlement de la République d'Haïti. A cet égard, il a précisé qu'une mission d'identification des besoins serait nécessaire avant la mise en œuvre d'un tel programme de coopération parlementaire francophone et qu'un délai de deux mois était nécessaire entre la saisine et la réalisation d'une telle mission.

Par courrier en date du 28 avril dernier, adressé par le Président Latortue à Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, par lequel il sollicitait de l'OIF « l'envoi d'une mission d'évaluation du Parlement haïtien », le Président du Sénat et de l'Assemblée nationale de la République d'Haïti précisait que « cela permettra de déterminer les types et les modalités des actions de renforcement institutionnel qu'il conviendra d'effectuer durant les quatre prochaines années ».

Par courrier du 9 mai dernier à M. Youri Latortue, Président du Sénat et de l'Assemblée nationale de la République d'Haïti, le Président de l'APF a réitéré la disponibilité de notre Assemblée à dépêcher à Port-au-Prince, dès que possible et en lien avec l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements Francophones (ASGPF), une mission d'évaluation couplée à un séminaire parlementaire d'information et d'échanges, à l'attention des parlementaires haïtiens sur le thème de leur choix.

En fonction de l'agenda parlementaire haïtien et des contraintes des différents parlements membres francophones partenaires, le Président Minaku a demandé au Parlement haïtien ses dates de disponibilité pour qu'une telle mission puisse s'établir courant septembre.

Par ailleurs, lors de la rencontre du Président Latortue avec M. Jacques Chagnon, Président de l'Assemblée nationale du Québec, et Premier Vice-Président de l'APF à la fin mai à Québec, le sujet a été abordé, mais aucune date n'a été définitivement arrêtée. Nous sommes donc en attente de la réponse haïtienne.

D. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le Bureau de l'APF, lors de sa dernière réunion tenue en février à Québec, avait décidé de proposer au Parlement centrafricain, suite à la réintégration de sa section au sein de l'APF lors de la Session d'Antananarivo de juillet 2016, de bénéficier de la mise en place d'un programme multilatéral de développement parlementaire francophone afin de renforcer les capacités du Parlement de la République centrafricaine.

Lors d'une rencontre à l'APF avec une délégation conduite par un vice-président de l'Assemblée nationale de la RCA, il avait été rappelé qu'un tel programme ne pourrait se mettre en place qu'après un avis positif de la mission préalable d'identification des besoins. Cette mission ne pourrait toutefois se réaliser qu'à la condition que des éléments précis sur sa sécurité soient transmis au secrétariat général de l'APF.

Cette position a été réitérée à plusieurs reprises depuis lors, notamment lors d'une rencontre de notre Secrétaire général administratif avec le doyen Jean-François Akandji-Kombé, conseiller du Président Meckassoua, le 4 mai dernier.

Depuis lors, le Parlement centrafricain a apporté des éléments de précision sur la sécurité des missions de l'APF en lien avec la MINUSCA.

Le délai de deux mois, nécessaire à la tenue d'une mission d'identification en lien avec l'ASGPF, ne permet cependant pas d'envisager sa réalisation avant l'automne.

Eu égard au caractère urgent de pouvoir répondre au plus vite à la demande de solidarité parlementaire francophone, votre Secrétaire générale parlementaire a donc autorisé la tenue d'un premier séminaire parlementaire généraliste à l'attention des députés centrafricains, qui devrait se tenir à Bangui les 20 et 21 juillet. Ce sera aussi un moyen de préparer la tenue de la mission d'identification des besoins à l'automne.

VI. L'ORGANISATION ET LES ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL

L'équipe du Secrétariat général a eu le plaisir d'accueillir au cours du premier semestre 2017, outre la Volontaire internationale de la Francophonie citée ci-dessus, trois stagiaires académiques.

Une stagiaire est envoyée traditionnellement chaque premier semestre par l'Assemblée nationale du Québec, qui en assume le coût. Il s'agit cette année de Mme Hadjer Remili, qui après une licence d'histoire à l'Université Laval, prépare son mémoire de maîtrise sur l'altérité à Paris au XVIIIème siècle.

L'autre stagiaire académique, présente également pour six mois, Mme Liza Paolini, nous vient de Sciences Po Toulouse où elle a obtenu un master en géopolitique et relations internationales.

Enfin, M. Julien Piednoel, étudiant en master 2 diplomatie et négociations stratégiques à l'Université Paris Saclay, est présent au Secrétariat général de mai à septembre 2017.

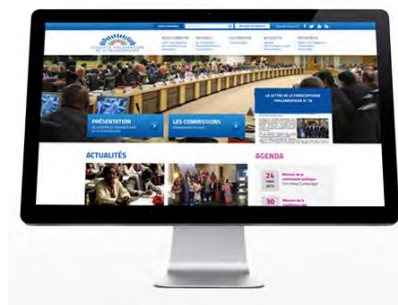
L'apport de ces trois stagiaires au fonctionnement quotidien du Secrétariat général est déterminant et nous n'aurions pu assumer l'ensemble des tâches du premier semestre sans leur engagement.

Notons enfin que, conformément au plan de formation en matière de sécurité, deux membres du Secrétariat général, Jacques Maziade et Céline Argy, ont suivi une formation d'une semaine, du 10 au 14 avril 2017, dispensée par le Ministère des affaires étrangères français sur la gestion du risque en opération.

VII. POLITIQUE DE COMMUNICATION, SITE INTERNET ET LIVRE DU CINQUANTENAIRE

A. LE SITE INTERNET

Nécessitant une constante mise à jour, le Secrétariat général travaille au quotidien pour améliorer son site internet et compte sur l'implication et la transmission d'informations de la part de ses sections pour pouvoir faire vivre cet espace sur les membres de l'APF. L'APF a souscrit un nouveau contrat de maintenance annuel avec la société AK-Project. Celle-ci sera notamment en charge de la sécurité du site internet.



B. LES AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION

1. Page Facebook de l'APF et du PFJ

Suivie désormais par 3 544 internautes, la page Facebook de l'APF est un excellent relais des activités de l'organisation. Lors de chaque mission, les internautes peuvent ainsi découvrir en temps réel les photographies et les différentes interventions des participants. Cette page permet aussi d'annoncer les changements dans le monde politique francophone (élections, désignation des présidents d'assemblées, etc.) et de relayer les informations des parlements.

Les sections qui possèdent une page Facebook ou un site internet et qui souhaitent que certaines de leurs informations aient une résonance dans l'espace francophone (annonce de stages, visite virtuelle, nomination des membres de la section, etc.) sont comme toujours invitées à prendre contact avec le service communication de l'APF.

La page Facebook du Parlement francophone des jeunes, forte de ses 7 749 abonnés, est un canal de communication privilégié avec la jeunesse francophone. Deux groupes privés ont également été mis en place pour maintenir le contact avec les jeunes participants des 6e et 7e éditions du PFJ. Ces groupes ont permis de répondre avec réactivité aux sollicitations et aux demandes d'aide des jeunes du PFJ. Ils ont également permis de relayer avec plus d'efficacité des informations sur les nouveaux programmes jeunesse organisés en partenariat avec l'OIF.

Dans le cadre de la 8e édition du PFJ, un groupe privé a également été créé pour tous les jeunes participants de ce programme. Des informations utiles pour le séjour à Luxembourg ainsi que des documents de fond sur les thèmes qui seront abordés en commissions et en ateliers sont publiés sur ce groupe. Les jeunes pourront également utiliser cette plateforme pour faire connaissance et échanger avant et pendant l'événement.

2. Fil Twitter de l'APF

L'APF tweete en temps réel les réunions de ses instances et retweete ses sections, ses parlementaires et ses partenaires institutionnels, créant ainsi un lien virtuel entre les différents acteurs du monde francophone. Fort de la progression de ce fil, l'APF accentue sa présence sur ce réseau pour entretenir l'intérêt de ses abonnés (8 600, soit près de mille de plus qu'en février 2017 lors du Bureau de Québec) et en gagner de nouveaux.

3. Reportages vidéo

L'APF réalise des reportages vidéo des événements qu'elle organise ou auxquels elle participe. Depuis la dernière réunion du Bureau à Québec, deux vidéos ont été réalisées en mai : une vidéo de présentation du PFJ avec les quatre chargés de mission de l'APF à destination des jeunes et une vidéo de présentation du concours de joutes oratoires avec Declan Mc Cavana qui sera diffusée le vendredi 7 juillet aux jeunes du PFJ.

4. La Lettre de la Francophonie parlementaire

Conformément à l'orientation n°5 du document de travail en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'APF, présenté au Bureau de Rabat (Maroc) en février 2014, la Lettre de la Francophonie parlementaire remplace la parution de la revue Parlements et Francophonie.

Cette lettre est structurée en trois parties : l'actualité de l'APF, celles des sections et un focus sur une personnalité de l'APF sous forme de questionnaire. Deux numéros ont été diffusés depuis le Bureau de Québec. Le numéro 28 contient le questionnaire de la Chargée de mission Amérique Nathalie Des Rosiers (députée, Ontario) et le numéro 29 celui du trésorier de l'APF, Alex Bodry (député, Luxembourg). Le numéro 30, publié fin juin, contient le questionnaire du Président de la Chambre des Députés du Luxembourg, Mars di Bartolomeo, hôte de la 43e Session de l'APF.

L'APF a choisi d'innover en proposant un format interactif pour cette parution. En parcourant La Lettre de la Francophonie parlementaire, on découvre de nombreux liens vers le site de l'APF, les sites de nos sections et ceux de nos partenaires, permettant ainsi de mettre en avant, de façon dynamique, nos activités.

Cette lettre d'information mensuelle est diffusée sur l'ensemble de nos plateformes de communication (site internet, page Facebook, fil Twitter).

5. Livre du cinquantenaire de l'APF

Pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'APF, un ouvrage retraçant l'histoire de l'institution a été réalisé avec les éditions Gallimard. Cet ouvrage, qui comporte à la fois des illustrations et du texte, sera offert à tous les participants de la 43e Session de Luxembourg en juillet 2017.

politique

résolutions

développement

culture

observation

veille

**Pour en savoir plus:
apf.francophonie.org**

éducation

coopération

échanges

suivi

vigilance

démocratie

information

avis

Francophonie

appui



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

233 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris-France

Téléphone : 33 (0) 1 40 63 91 60

Télécopie : 33 (0) 1 40 63 91 78

Courriel : info@apf-fr.org

<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

<https://twitter.com/APFfrancophonie>